

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 06/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103065A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 06/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CITÉS MIXTES RÉGIONALES HOCHÉ À VERSAILLES ET LE CORBUSIER
À POISSY : CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE AU PROGRAMME 2018**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 29 novembre 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention du 21 juin 2007 relative à la gestion des cités scolaires mixtes régionales du Département des Yvelines et donnant délégation à la Commission permanente pour statuer sur les accords de contribution départementale relatifs aux programmes de travaux présentés par la Région sur les deux cités scolaires relevant de sa compétence Le Corbusier à Poissy et Hoche à Versailles,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu l'avenant n° 1 à la convention relative à la gestion des cités scolaires régionales du Département des Yvelines et des cités scolaires mixtes de la Région Ile de France en date du 6 décembre 2013,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant la nécessité de statuer sur la participation départementale au programme 2018 présenté par le Conseil Régional d'Ile de France, pour les 2 cités scolaires mixtes dont elle assure la gestion, le

Corbusier à Poissy et Hoche à Versailles, conformément aux dispositions contractuelles conclues entre les 2 collectivités.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le programme d'investissement et de fonctionnement 2018 présenté par la Région pour les cités scolaires Hoche à Versailles et le Corbusier à Poissy, pour un coût total prévisionnel maximal de 4 960 263,35 € et fixant sur cette base la contribution du Département à 1 216 494,64 € ainsi qu'il suit :

1 / Contribution aux travaux 2018, sous réserve du vote du BS 2018 :

- 381 562,74 € correspondant à l'avance de 40% des opérations prévues, versés sur l'exercice 2018 ;
- 622 984,11 € dont 572 344,11 € au titre des opérations et 50 640 € au titre des provisions ; cette participation sera réglée sur les exercices ultérieurs, en fonction des dépenses réalisées sur chaque exercice.

2 / Contribution aux charges de fonctionnement 2018 :

- Une participation de 211 947,79 € sera réglée sur l'exercice N+1, en fonction des dépenses réalisées au 31 décembre 2018.

Décide l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 3,6 M€ pour les travaux de restructuration du Centre de Document et d'Information du collège de la Cité Scolaire Hoche à Versailles.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement spécifique qui sera proposée par la Région à cet effet.

Dit que les participations départementales aux dépenses d'investissement seront imputées au chapitre 204 article 204122 du budget départemental.

Dit que les participations départementales aux dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6568 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

CITÉS MIXTES RÉGIONALES HOCHÉ À VERSAILLES ET LE CORBUSIER À POISSY : CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE AU PROGRAMME 2018

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (35) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.